

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21

- membres présents : 19

- suffrages exprimés : 19

- pour : 19

## DÉLIBÉRATION n° B2022/156

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance. Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE et Laurent LAGES

<u>Objet</u>: Finances – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Péré pour le financement de travaux sur un mur en pierre sur la Place de l'Eglise et la mise en place d'une hotte et d'un barbecue à la salle des fêtes (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Péré sollicitant un fonds de concours d'un montant de  $1\,786 \in \grave{a}$  la CCPL pour l'opération : mur en pierre sur la Place de l'Eglise et mise en place d'une hotte et d'un barbecue à la salle des fêtes

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Mur en pierre sur la place de l'église	2 800.00 € 2 375.00 €	Fonds de concours CCPL	1 786.00 €
Hotte et barbecue à la salle des fêtes		Autofinancement commune	3 389.00 €
Total	5 175.00 €	Total	5 175.00 €

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

## DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de  $1786 \leqslant \grave{a}$  la commune de Péré pour le financement de l'opération de travaux sur mur en pierre sur la Place de l'Eglise et mise en place d'une hotte et d'un barbecue  $\grave{a}$  la salle des fêtes.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLA Le secrétaire de séance Alain PIASER

Affichée le 2 3 NOV. 2022

Accuse de reception en préfecture 065/2000/0787 20221108-2022-156B-DE Date de telétransmission : 23/11/2022 Date de réception préfecture : 23/11/2022

The state of the s